



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170725-CONS-AG-17-082
-DE
Date de réception préfecture : 04/08/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition d'un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de l'UGAP

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition d'un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de l'UGAP

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau en date 17 juillet 2017 portant sur l'acquisition d'un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de l'UGAP ;

Considérant que le besoin en véhicule de la Communauté d'agglomération de Bastia a été évalué à un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de l'UGAP ;

Vu le devis UGAP n°35084774 du 20 janvier 2017 d'un montant de **188 174, 51 € HT** correspondant à l'acquisition d'un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de l'UGAP dans le cadre de la reprise en régie des prestations de vidage des colonnes d'apports volontaires, des compacteurs et des colonnes enfouies ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 juillet 2017 ;

Vu le rapport N°3 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
À l'unanimité**

Le principe d'acquisition d'un véhicule équipé d'un véhicule *ampliroll* - grue-caisson auprès de la plateforme d'achat public UGAP,

AUTORISE

Le Président à signer le devis UGAP n°35084774 du 20 janvier 2017 d'un montant de **188 174, 51 € HT** et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI